Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Animalier, veuillez visiter :
bpanimalier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Animalier

Évaluation de la capacité C2 : Élever des animaux pour les expérimentations, UC2

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ANIM-EP1** • Durée : **3 h**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Préparer une population d'animaux : constitution et organisation d'une cohorte (3 questions) **Page 3**

2. Réaliser les soins courants et le suivi des animaux : observation et réaction face à une anomalie (3 questions) **Page 5**

3. Appliquer les mesures d'hygiène et de biosécurité : entretien et traçabilité (3 questions) **Page 7**

4. Respecter le cadre professionnel et la protection animale : responsabilités et conduite professionnelle (3 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpanimalier.fr/assets/annales/bp-animalier/Élevage, soins et suivi des animaux/2026/BP Technicien Animalier en Unité d'Expérimentation - Élevage, soins et suivi des animaux - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Préparer une population d'animaux : constitution et organisation d'une cohorte

Dans une unité d'expérimentation animale, il faut constituer une cohorte de souris C57BL/6J âgées de 8 semaines à partir d'une demande de 18 femelles et 18 mâles, en ajoutant une réserve de 10 %. Les animaux sont hébergés par sexe, par groupes de quatre au maximum, après contrôle préalable.

Question 1.1. Calculez l'effectif de réserve nécessaire, puis l'effectif total à sélectionner pour constituer la cohorte et sa réserve.

L'effectif demandé est de 18 + 18 = 36 souris. La réserve représente 10 % de cet effectif, soit 3,6 souris, arrondies à l'entier supérieur : 4 souris. La répartition équitable donne 2 animaux de réserve par sexe. Comme la réserve s'ajoute à la cohorte, il faut sélectionner 18 + 2 = 20 femelles et 20 mâles. Le total sélectionné comprend donc les 36 animaux prévus pour l'étude et les 4 animaux de réserve.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réserve : 4 souris, soit 2 par sexe. Total à sélectionner : 40 souris, soit 20 femelles et 20 mâles.

Question 1.2. À partir des disponibilités du DT 1, vérifiez si les effectifs sont suffisants pour chaque sexe. Présentez le calcul des effectifs disponibles après sélection et indiquez le nombre de cages nécessaires pour héberger les animaux sélectionnés, en distinguant les deux sexes.

Sexe	Disponibles	À sélectionner	Restants	Cages nécessaires
Femelles	25	20	5	5
Mâles	22	20	2	5

Les disponibilités suffisent pour chaque sexe : il reste 5 femelles et 2 mâles après sélection. Les 20 animaux sélectionnés de chaque sexe doivent être hébergés séparément. Avec un maximum de 4 animaux par cage, il faut 5 cages pour les femelles et 5 pour les mâles. La sélection définitive reste soumise au contrôle préalable de chaque animal.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Effectifs suffisants. Restants : 5 femelles et 2 mâles. Cages : 5 pour les femelles et 5 pour les mâles.

Question 1.3. Citez quatre vérifications ou actions à réaliser avant de valider la constitution de la cohorte et son transfert vers les cages d'étude. Pour chacune, précisez son objectif professionnel.

1. Vérifier l'identification, la souche C57BL/6J, l'âge de 8 semaines et le sexe : assurer la conformité à la demande et éviter les erreurs de cohorte.
2. Contrôler l'état clinique apparent de chaque animal : ne retenir que des animaux sans anomalie apparente et signaler tout écart.

3. Préparer des cages identifiées et répartir les animaux par sexe, avec au plus 4 souris par cage : garantir un hébergement conforme.
4. Transférer les animaux selon la procédure d'élevage et limiter la durée de manipulation : réduire le stress et préserver leur bien-être.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier l'identité, la souche, l'âge, le sexe et l'état clinique ; préparer des cages identifiées et transférer les animaux selon la procédure.

2. Réaliser les soins courants et le suivi des animaux : observation et réaction face à une anomalie

Lors du contrôle du matin, M-217, hébergée en cage C-14, présente une posture voûtée, un pelage hérissé et une diminution apparente de la prise alimentaire. Son poids est passé de 24,0 g à 21,6 g en 48 heures, sans traitement ni geste invasif prescrit dans les documents.

Question 2.1. Calculez la variation de poids en grammes et en pourcentage par rapport au poids de référence. Indiquez la formule utilisée et interprétez le résultat sans poser de diagnostic.

La variation absolue se calcule ainsi : $21{,}6 - 24{,}0 = -2{,}4$ g. Le pourcentage rapporté au poids de référence est : $\frac{-2{,}4}{24{,}0} \times 100 = -10$ %. Le poids a donc diminué de 2,4 g en 48 heures, soit 10 %. Cette perte, associée à une posture voûtée, un pelage hérissé et une diminution apparente de la prise alimentaire, constitue une anomalie à consigner et à signaler rapidement. Elle ne permet pas, à elle seule, de poser un diagnostic.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Perte de 2,4 g, soit une diminution de 10 % du poids de référence en 48 heures.

Question 2.2. Complétez le document réponse DR 1 par une transmission ciblée de type DAR. Distinguez les données observées, les actions relevant immédiatement de votre rôle et le résultat ou suivi attendu. N'inventez pas d'observation ni de décision vétérinaire.

La transmission DAR reprend uniquement les faits consignés, les actions autorisées et le suivi à obtenir. Elle ne comporte ni diagnostic, ni traitement, ni séparation décidée de manière autonome.

Cible	Données observées	Actions réalisées ou à réaliser	Résultat ou suivi attendu
Altération de l'état général de M-217	M-217 en cage C-14 ; 24,0 g à J-2 et 21,6 g à J ; posture voûtée, pelage hérissé, diminution apparente de la prise alimentaire.	Noter objectivement les faits et le poids ; vérifier l'identification ; surveiller selon la fréquence prévue ; transmettre sans délai au responsable de secteur et au vétérinaire désigné.	Transmission reçue ; décision de la personne compétente ; poursuite du suivi et consignation de toute évolution.

La transmission permet une réaction adaptée tout en respectant les limites du rôle du technicien et la traçabilité de la situation.

DR 1 complété

Cible	Données observées	Actions réalisées ou à réaliser	Résultat ou suivi attendu
Altération de l'état général de M-217	M-217, C-14 — 24,0 g puis 21,6 g ; signes	Noter, surveiller, alerter	Décision et suivi tracés .....

Document réponse à compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

DAR complété : observations objectives, surveillance et alerte immédiate, puis décision compétente et suivi de l'animal tracés.

Question 2.3. Expliquez pourquoi vous ne devez ni administrer un traitement de votre propre initiative ni déplacer l'animal sans appliquer la procédure de l'établissement. Indiquez à qui transmettre rapidement la situation.

1. Ne pas administrer de médicament : aucun traitement n'est prescrit et le technicien ne décide pas d'une prise en charge clinique. Une administration non autorisée pourrait nuire à l'animal et compromettre le protocole.
2. Ne pas déplacer M-217 de sa propre initiative : toute séparation ou modification d'hébergement doit suivre la procédure et être validée par la personne compétente, afin de préserver le bien-être, la traçabilité et la biosécurité.
3. Transmettre immédiatement les observations, le poids, l'identification M-217 et la cage C-14 au responsable de secteur et au vétérinaire désigné, puis appliquer leurs instructions.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Aucun traitement ni déplacement autonome : alerter immédiatement le responsable de secteur et le vétérinaire désigné, puis appliquer leur décision selon la procédure.

3. Appliquer les mesures d'hygiène et de biosécurité : entretien et traçabilité

Le technicien doit entretenir une cage de la cohorte et le petit matériel associé en suivant le protocole opérationnel du DT 2. Les étapes, l'usage des produits, le temps de contact du désinfectant et la traçabilité doivent respecter l'étiquetage et les consignes de l'établissement.

Question 3.1. Remettez dans un ordre cohérent les étapes d'entretien indiquées dans le DT 2, de la préparation du poste à la remise en service de la cage. Justifiez l'importance de deux étapes pour prévenir une contamination croisée.

1. Préparer le poste et le matériel, vérifier l’identification de la cage et mettre les équipements de protection prévus.
2. Transférer les animaux selon la procédure d’élevage, en limitant la durée de manipulation.
3. Retirer la litière et les déchets dans la filière prévue, puis nettoyer les surfaces et équipements avec le produit et la méthode prescrits.
4. Appliquer le désinfectant selon l’étiquetage et respecter le temps de contact requis.
5. Rincer ou laisser sécher si les consignes le prévoient, remettre une litière et du matériel propres, puis réintroduire les animaux selon la procédure.
6. Vérifier la cage et les conditions de remise en service, puis renseigner la traçabilité.

L’évacuation des déchets selon la filière prévue évite leur dispersion. Le respect des équipements de protection et de la procédure de transfert limite le transport de contaminants entre les cages et les zones.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ordre : préparation, transfert, retrait des déchets et nettoyage, désinfection, remise en état et réintroduction, vérification et traçabilité.

Question 3.2. Le désinfectant doit rester en contact avec la surface pendant 5 minutes. Une surface est traitée à 09 h 12. Indiquez à quelle heure au plus tôt elle peut être rincée ou remise en service, si l'étiquetage du produit et la procédure le prévoient.

Le temps de contact commence à l’application du désinfectant, à 09 h 12. Il faut ajouter les 5 minutes prescrites avant toute opération ultérieure : la durée minimale est atteinte à 09 h 17. Le rinçage ou la remise en service ne peut avoir lieu à ce moment que si l’étiquetage du produit et la procédure l’autorisent. Sinon, il faut suivre leurs consignes de rinçage ou de séchage.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Au plus tôt à 09 h 17, sous réserve des consignes de l’étiquetage et de la procédure.

Question 3.3. Citez quatre éléments à consigner après l'entretien de la cage ou du matériel. Pour chacun, précisez l'intérêt de la traçabilité dans le suivi de l'élevage.

La traçabilité minimale du DT 2 permet de reconstituer l’intervention et de vérifier la remise en service de l’équipement.

- **Date et heure :** situer l’entretien dans le suivi de l’élevage.
- **Identification de la cage ou du matériel :** retrouver l’équipement concerné.
- **Opération réalisée :** vérifier les étapes d’entretien effectuées.
- **Produit utilisé et lot si la procédure le demande :** assurer le suivi du produit et faciliter les recherches en cas d’incident.

L’identité ou le visa de l’opérateur, ainsi que toute anomalie et la suite donnée, complètent la traçabilité prévue.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consigner la date et l’heure, l’identification de la cage ou du matériel, l’opération réalisée et le produit utilisé, avec son lot si la procédure le demande.

4. Respecter le cadre professionnel et la protection animale : responsabilités et conduite professionnelle

La situation porte sur l'application des principes de protection animale et des consignes de l'établissement lors de la préparation et du suivi d'une cohorte. Face aux signes observés chez M-217 et à une demande de traitement ou d'isolement, le technicien doit respecter les limites de son rôle et solliciter la personne compétente.

Question 4.1. Énoncez trois principes de protection des animaux à prendre en compte dans la préparation et le suivi de la cohorte. Reliez chacun à une action concrète du technicien animalier.

Principe	Action concrète du technicien
Remplacement	Vérifier que l'utilisation des animaux correspond au protocole autorisé et qu'aucune méthode de remplacement n'est applicable.
Réduction	Constituer uniquement l'effectif prévu et éviter les sélections ou manipulations inutiles.
Raffinement	Héberger et manipuler les souris selon leurs besoins, limiter la durée des manipulations et signaler rapidement toute anomalie.

Les 3R encadrent toute la préparation et tout le suivi de la cohorte. Le technicien respecte les autorisations, limite le nombre d'animaux et réduit les contraintes liées aux manipulations. Il observe régulièrement leur état, applique les procédures d'hébergement et alerte la personne compétente dès qu'une anomalie ou une décision de prise en charge est nécessaire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appliquer les 3R : remplacement, réduction et raffinement, par l'usage autorisé, la limitation des effectifs et des contraintes, et le suivi attentif du bien-être.

Question 4.2. Indiquez trois informations qui doivent être transmises au responsable de secteur ou au vétérinaire désigné à propos de M-217. Expliquez pourquoi une transmission factuelle et rapide est nécessaire.

Transmettre sans délai des faits vérifiables concernant l'identification, l'évolution et l'état observé de l'animal :

- M-217 est hébergée dans la cage C-14.
- Son poids est passé de 24,0 g à 21,6 g en 48 heures.
- Au contrôle du matin, elle présente une posture voûtée, un pelage hérissé et une diminution apparente de la prise alimentaire.

Ces informations objectives permettent au responsable de secteur ou au vétérinaire désigné d'évaluer rapidement la situation et de décider des suites adaptées. La transmission facilite la comparaison avec les relevés antérieurs, sans établir de diagnostic ni proposer de traitement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signaler M-217 et sa cage C-14, la baisse de 24,0 g à 21,6 g en 48 heures, ainsi que les trois signes observés.

Question 4.3. Un collègue vous demande de mettre immédiatement M-217 dans une cage isolée et de lui donner un médicament non mentionné dans les documents. Décrivez la conduite professionnelle à tenir et justifiez-la au regard de la procédure, de vos responsabilités et de la protection de l'animal.

1. Refuser l'administration du médicament : aucun traitement ne peut être entrepris sans décision et autorisation appropriées.
2. Ne pas isoler ni déplacer M-217 de sa propre initiative. Toute modification d'hébergement doit suivre la procédure et intervenir après consultation de la personne compétente, sauf consigne écrite applicable.
3. Informer rapidement le responsable de secteur ou le vétérinaire désigné, en transmettant les observations factuelles, puis appliquer leurs consignes et la procédure en vigueur.

Cette conduite respecte les limites de responsabilité du technicien. Elle évite un traitement ou un déplacement non autorisé, qui pourrait aggraver la situation, perturber le suivi expérimental ou compromettre le bien-être de l'animal.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas administrer le médicament ni déplacer M-217 sans autorisation. Signaler immédiatement les faits au responsable de secteur ou au vétérinaire désigné et suivre leurs consignes.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve écrite du BP Technicien animalier en unité d'expérimentation, session 2026, code 26-BP-ANIM-EP1, dure 3 h et ne comporte pas de coefficient national indiqué. Elle évalue quatre parties autour d'une cohorte de souris C57BL/6J : préparation des effectifs, observation et suivi, hygiène et biosécurité, puis protection animale et responsabilités professionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La réserve correspond à 10 % de l'effectif demandé, arrondis à l'entier supérieur et répartis équitablement entre les deux sexes.
- Variation en g = poids actuel - poids de référence ; variation en % = écart / poids de référence × 100.
- La transmission DAR distingue les données observées, les actions relevant du technicien et le résultat ou suivi attendu.
- Les 3R signifient remplacement, réduction et raffinement ; les soins et changements d'hébergement suivent les procédures applicables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Séparez les calculs et le contrôle des effectifs par sexe, puis respectez le maximum de quatre animaux par cage.
- Décrivez des faits observables et comparez les relevés, sans transformer les signes cliniques en diagnostic.
- Ne traitez pas et n'isolez pas l'animal de votre propre initiative ; alertez rapidement la personne compétente.
- Respectez l'ordre des étapes d'entretien, le temps de contact, les consignes du produit et la traçabilité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la variation de poids en pourcentage ?

Soustrayez le poids de référence du poids actuel, divisez l'écart par le poids de référence, puis multipliez par 100. Le signe négatif indique une baisse. Présentez aussi l'écart en grammes et interprétez-le sans établir de diagnostic.

Q : Que doit contenir une transmission de type DAR ?

Les Données rapportent les observations factuelles et les mesures disponibles. Les Actions décrivent les gestes relevant du rôle du technicien, notamment la transmission de l'alerte. Le Résultat indique le suivi ou la réponse à obtenir, sans inventer de décision clinique.

Q : Comment organiser son temps pour cette épreuve ?

L'épreuve dure 3 h et comporte quatre parties de 5 points, soit 20 points au total. Répartissez le temps entre les parties, puis gardez quelques minutes pour vérifier les calculs, répondre à chaque question et rendre le document réponse DR 1.

Q : Quels critères techniques respecter pour l'entretien de la cage ?

Suivez les étapes du protocole, utilisez les produits selon leur étiquetage et maintenez le désinfectant en contact pendant les 5 minutes prescrites. Le rinçage ou le séchage dépend des consignes. Consignez les éléments de traçabilité demandés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpanimalier.fr/assets/annales/bp-animalier/Élevage, soins et suivi des animaux/2026/BP Technicien Animalier en Unité d'Expérimentation - Élevage, soins et suivi des animaux - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Technicien Animalier en Unité d'Expérimentation : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.